

COMMUNIQUE N° 001 /SG/PM DU 02 MARS 2023

PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTES.-

Conformément aux très hautes instructions du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT**, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, porte à la connaissance du public que cent cinquante (150) postes d'enseignants sont ouverts dans les trois Universités d'Etat nouvelles créées de Bertoua, Ebolowa et Garoua, au titre de l'exercice 2023, aux personnes de nationalité camerounaise, âgées au plus de 45 ans révolus au premier octobre 2023 et titulaires du Doctorat ou du PhD.

Lesdits postes sont répartis ainsi qu'il suit :

Université de Bertoua :	45 postes
Université d'Ebolowa :	45 postes
Université de Garoua :	45 postes
Quota de régulation académique :	15 postes

Cette opération se déroule sous la coordination du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, suivant les dispositions réglementaires en vigueur.

Les Recteurs procéderont, chacun en ce qui le concerne, à l'ouverture des postes par appel à candidature dans les différentes filières concernées, après approbation par le Comité technique et haute sanction de la Commission Centrale de Supervision.

Chaque candidat déposera son dossier dans l'une des trois (03) Universités de son choix, au plus tard le 26 mai 2023, délai de rigueur.

Les Camerounais résidant à l'étranger déposeront leurs dossiers dans les Missions diplomatiques et les Postes consulaires, au plus tard le 19 mai 2023, délai de rigueur.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une demande timbrée datant de moins de trois (03) mois, adressée au Chef de l'institution universitaire choisie ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Un curriculum vitae détaillé et signé ;
4. Les photocopies certifiées conformes de tous les diplômes obtenus à partir du Baccalauréat ou du GCE Advanced Level ;
5. Un exemplaire de la thèse de Doctorat ou du PhD ;
6. Les copies des articles ou des tirés à part des éventuelles publications, le cas échéant ;
7. Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois et établi par un médecin du secteur de la santé publique ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

8. Quatre photos d'identité 4 x 4 (en couleur) ;
9. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ;
10. Un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
11. Une attestation de service en qualité d'enseignant permanent dans l'Université d'origine, dûment signée par une autorité compétente, pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur ;
12. Un certificat de nationalité et/ou, s'agissant des candidats de la diaspora, les photocopies du passeport et du permis de séjour certifiées par les services consulaires camerounais ;
13. Une attestation de présence effective dûment signée par une autorité compétente (exclusivement pour les candidats des filières médicales et biomédicales) ;
14. Une autorisation préalable du Ministre utilisateur ou du Chef de l'administration d'attache (exclusivement pour les candidats des filières médicales et biomédicales) ;
16. Une copie de la Carte Nationale d'Invalidité (pour les personnes handicapées) ;
17. Un engagement sur l'honneur portant sur : (i) l'authenticité des pièces présentées, (ii) la disponibilité effective du candidat et, s'agissant des candidats résidant à l'étranger, (iii) l'inexistence de toute situation pouvant donner lieu à une double situation salariale.

Les recrutements suivront le processus académique réglementaire à savoir :

Pour les candidats au poste d'Assistant :

- étude du dossier et audition du candidat au sein du Conseil de département sollicité, selon les modalités à définir par chaque Université d'Etat ;
- avis du Conseil d'établissement ;
- avis de la Commission Consultative de Recrutement des Assistants (CCRA) présidée par le Recteur de l'institution universitaire concernée ;
- approbation par le Comité technique de recrutement au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- publication des listes définitives par la Commission Centrale de Supervision.

Pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur :

- avis du Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) ;
- approbation par le Comité technique de recrutement au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- publication des listes définitives par la Commission Centrale de Supervision./-

Yaoundé, le 02 MARS 2023

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Le Président de la Commission
Centrale de Supervision,

FOUDA Séraphin Magloire

**RECRUTEMENT SPECIAL DES TITULAIRES DU DOCTORAT OU DU PHD DANS LES
 TROIS NOUVELLES UNIVERSITES D'ETAT : CHRONOGRAMME D'ACTIVITES DE
 L'ANNEE 2023**

ETAPES	PERIODES	ACTIVITES
1	09 Janvier 2023	Validation des Termes de références, des documents de répartition des quotas de recrutement par établissement, des critères de sélection des candidats, de l'autorisation d'ouverture des postes et du chronogramme d'activités par la Commission Centrale de Supervision.
2	03 Mars 2023	Publication de l'Autorisation d'ouverture des postes par le président de la Commission Centrale de Supervision.
3	10 Mars 2023	Publication des appels à candidature par les Recteurs des Universités d'Etat.
4	26 Mai 2023	Dernier délai de réception des dossiers de candidature.
5	Du 05 au 09 Juin 2023	Dépouillement, étude des dossiers de candidature au sein des Conseils de Département, élaboration des propositions des listes de candidats admissibles par ordre de mérite, ainsi que celles des dossiers non retenus.
6	du 19 au 23 Juin 2023	Dépouillement, étude des dossiers de candidature au sein des Conseils d'Etablissement, élaboration des propositions des listes de candidats admissibles par ordre de mérite, ainsi que celles des dossiers non retenus.
7	du 26 au 30 Juin 2023	Tenue des assises des Commissions Consultatives de Recrutement des Assistants (CCRA) et élaboration des propositions des listes des candidats admissibles par ordre de mérite ainsi que celles des dossiers non retenus.
8	du 03 au 04 Juillet 2023	Tenue des assises du Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) pour le recrutement aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur.
9	du 17 au 21 Juillet 2023	Examen par le Comité Technique des propositions de listes des candidats retenus par les CCRA et acheminement des listes approuvées, ainsi que des dossiers non retenus, à la Commission centrale de Supervision.
10	du 24 au 28 Juillet 2023	Validation des listes d'aptitude et examen des recours par la Commission Centrale de Supervision.
11	31 Août 2023	Publication des listes des candidats définitivement retenus par la Commission Centrale de Supervision du recrutement.
12	1 ^{er} Octobre 2023	Mise en service de candidats définitivement retenus par les Universités concernées.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Le Président de la Commission
 Centrale de Supervision,

FOUDA Séraphin Magloire